

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

### PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la Coordination et  
du Management de l'Action Publique  
Bureau des procédures d'utilité publique

### COMMUNE DE VIEILLEVIGNE

Par arrêté préfectoral en date du 21 février 2012 une consultation du public est prévue à la mairie de VIEILLEVIGNE, pendant une période de quatre semaines, du MARDI 20 MARS au lundi 16 AVRIL 2012 inclus, portant sur la demande d'enregistrement présentée par LE GAEC « GEAY » en vue de porter à 199 vaches laitières les effectifs de l'élevage qu'il exploite au lieu-dit « Le Chaudry Geay » à VIEILLEVIGNE.

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du 5 mars 2012, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mise en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.pref.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.pref.gouv.fr), accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de VIEILLEVIGNE aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Toute correspondance pourra être adressée à la mairie de VIEILLEVIGNE et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique ([pref-icpe-agricoles@loire-atlantique.pref.gouv.fr](mailto:pref-icpe-agricoles@loire-atlantique.pref.gouv.fr)) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L 521-7 ou un arrêté préfectoral de refus.